



Commune  
de  
MAZAMET

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le 18/04/2025

S<sup>2</sup>LO

ID : 081-218101632-20250409-2025\_DEL16-DE

Séance du 09 AVRIL 2025

2025 / 02 / 05

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers Municipaux	
EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 23
REPRESENTEES	: 10
ABSENT	: 0
VOTANTS	: 33

Date de Convocation : 02 AVRIL 2025

Date d'Affichage : 02 AVRIL 2025

Secrétaire de Séance : Jean-Michel BRIANT

### Etaient présents :

FABRE Olivier, ROUQUETTE Françoise, AMALRIC André, MAUREL Agnès, PÉNÉLA Wilfried, ALBERT Corine, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, GORIN Serge, BERBESSOU Michel, KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José, MONNIER Laurent, ARMERO Séverine, MARTIN Michel, ESTRABAUD Josiane, CAUQUIL Fabrice, ORIVÈS Elizabeth, BRIANT Jean-Michel, MARTY-MARINONE Evelyne, ESTRABAUD Guy, CARAGUEL Fabienne, CÈNES Frédéric.

### Etaient absents représentés :

BARENS Janine par MARTIN Michel  
ROQUES Christine par MAUREL Agnès  
CHABBERT Cécile par ROUQUETTE Françoise  
PUECH Benoît par ESTRABAUD Guy  
LAFONT Stéphanie par ALBERT Corine  
CÈNES Alexandre par CAUQUIL Fabrice  
ASSEMAT Clothilde par PÉNÉLA Wilfried  
CASTAGNÉ Chantal par LOUP Karine  
IOUALALEN Valentin par AMALRIC André  
BORIES Pascale par ASSÉMAT Christophe

**OBJET : Attribution de subventions annuelles aux associations, inscrites au BP 2025.**

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'article 2311-7 du CGCT au terme duquel l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget,

Considérant que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2025,

Considérant que cette affaire a été présentée au cours de la Commission Municipale « Finances - Intercommunalité - Ressources humaines - Administration générale » du mercredi 02 avril 2025,

**DECIDE,**

Après en avoir délibéré,

- **D'accorder** les subventions aux organismes détaillés dans le tableau ci-après annexé.

***La délibération est adoptée à l'unanimité*** (Mesdames Françoise ROUQUETTE, Josiane ESTRABAUD, Evelyne MARTY-MARINONE et Messieurs Olivier FABRE, Christophe ASSEMAT et Alexandre CÈNES n'ayant pas pris part au vote).

*Pour : 27*

*Contre : 00*

*Abstention : 00*

***La délibération est adoptée à l'unanimité***

Pour extrait conforme,

**Le Secrétaire de séance,**

**Jean-Michel BRIANT**



**Le Maire,**

**Olivier FABRE**

*Acte télétransmis en Sous-Préfecture  
Et certifié exécutoire le*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.*